



NEWSLETTER n° 23/2019

Une année riche en événements s'achève



Le 17 octobre 2019 expirait le délai de soumission des prises de position sur le projet concernant la nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues. Il s'écoulera plusieurs mois avant que l'OFSP puisse remettre au Conseil fédéral un rapport résumant toutes les réponses reçues. Il faut s'armer de patience avant de savoir quel chemin sera emprunté.

Le vrai travail de fond ardu pour la mise en œuvre des mesures débutera toutefois véritablement qu'après l'annonce de la décision prise par le Conseil fédéral. Jusqu'à cette date, nous ne pouvons que spéculer sur les répercussions du résultat. La seule certitude, c'est que tous les domaines professionnels de la psychothérapie seront touchés.

Dans notre association, nous percevons combien le souffle est comme retenu en maints endroits en raison de cette incertitude actuelle. Nous ne pouvons que réitérer notre promesse de faire le maximum pour obtenir les meilleures conditions possibles. Dans ce cadre, il s'avère particulièrement utile que les associations tirent à la même corde.

Comme déjà évoqué auparavant, nous nous réservons le droit d'intenter une action en justice et mener un procès exemplaire. S'il devait y avoir parmi nos lectrices et lecteurs des psychothérapeutes qui souhaiteraient nous apporter leur soutien dans cette affaire, n'hésitez pas à nous contacter, sans engagement. Une discrétion absolue est garantie.

Nous avons à plusieurs reprises signalé aux autres acteurs de la santé concernés notre ouverture. Le seul moyen d'arriver à un but acceptable par toutes les parties réside dans la volonté de ces dernières de collaborer pour trouver des solutions communes, même si cela peut signifier de devoir accepter l'un ou l'autre compromis.

J'espère vous rencontrer lors de l'assemblée des membres de ce printemps. En raison d'une collision de dates, celle-ci a dû être avancée au jeudi 26 mars 2020 de 17:15 à 19:15 h, suivi par un apéro riche. Le lieu et les détails vous seront communiqués en temps utile.

Un grand merci à vous tous de la confiance que vous nous témoignez et de votre soutien, qui nous motive à poursuivre cette route. Avec mes meilleurs vœux pour les fêtes à venir!

Cordialement,

Gabi Rüttimann



28.03.2020 – Save the date! (Évènement ayant lieu seulement en allemand)



Le **samedi 28 mars 2020** aura lieu à Zurich le congrès «**Trends Richtung Akademisierung der Psychotherapie-Weiterbildung**» (Tendances vers l'académisation de la formation postgrade en psychothérapie). Presque toutes les universités proposent aujourd'hui une propre filière de formation postgrade en psychothérapie. En règle générale, les filières de formation postgrade en psychothérapie sont réalisées en partenariat avec un institut privé existant. Qu'est-ce que cela signifie pour les filières de formation privée de Suisse qui ne sont pas rattachées à une université? Quelles coopérations sont possibles entre les instituts privés et les hautes écoles? Quelles sont les premières expériences? Ces questions et d'autres urgentes seront discutées par un panel d'intervenant-e-s de haut niveau. [Programme détaillé en allemand...](#)

Plate-forme Internet actualisée: «Trouver un(e) psychologue»



Notre plate-forme Internet «Trouver un(e) psychologue» nécessitait depuis longtemps une révision. La nouvelle plate-forme se présente sous un jour plus moderne, convivial et logique; nos membres peuvent en outre saisir et gérer eux-mêmes leurs coordonnées et l'offre en thérapie. À cette fin, nous mettons à leur disposition un masque de saisie cohérent, accompagné d'un manuel d'utilisation, en allemand, français ou italien. En dehors d'une taxe lors du premier enregistrement, l'offre est gratuite. [En lire davantage...](#)

Nouveau règlement sur la formation continue pour les membres de l'ASP

Selon la LPsy, les psychologues sont tenus de suivre régulièrement de la formation continue. Avec l'ambition d'uniformiser, outre la formation postgrade en psychothérapie, la formation continue, les associations ASP, FSP et SBAP ont convenu d'harmoniser cette dernière. Certains ajustements ont été apportés, principalement au sujet du volume et du type de formation continue. Sur demande, les membres peuvent désormais obtenir un certificat de formation continue basé sur les justificatifs y relatifs. [En lire davantage...](#)





Wir Eltern – Geschlossene Filmvorführung für ASP-Mitglieder



Wir freuen uns, unseren Mitgliedern in Anwesenheit des Autors und Regisseurs Eric Bergkraut diesen gleichzeitig komischen und nachdenklichen Film zeigen zu können.

28. Januar 2020

Kino RiffRaff in Zürich

**Reduzierter Eintrittspreis für ASP-Mitglieder
Reservierungen im ASP-Sekretariat**

Zum Inhalt

Zug um Zug lassen Veronika und Michael Kamber-Gruber ihr Leben von den spätpubertären Zwillingssöhnen lahmlegen. Weder Punktelisten noch Strafen helfen. Romeo und Anton sind kaum aus dem Bett zu kriegen, gehen nur selten zur Schule; sexistische und rassistische Sprüche sind an der Tagesordnung. Als der Grossvater die Enkel mit 80 000 Franken Erbvorschuss zu noch mehr Autonomie verleitet, eskaliert die Situation gänzlich. [Mehr lesen...](#)

Logiciels pour cabinet: les applications les plus courantes en Romandie



Afin de faciliter votre travail administratif, vous planifiez peut-être d'acquérir un logiciel servant à la gestion de votre cabinet, sans toutefois savoir lequel vous conviendrait le mieux? Nous vous présentons ci-après quelques applications utilisées en Suisse romande. Quiconque souhaite connaître les modèles de Suisse alémanique peut consulter la version allemande de notre newsletter, qui comprend un rapport détaillé. [En lire davantage...](#)

Extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers avant la délivrance de l'autorisation de pratiquer



Fin octobre, la direction générale de la santé (DGS) du canton de Zurich nous a informés qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, toute délivrance d'une autorisation de pratiquer requière au préalable la soumission, en sus de l'extrait du casier judiciaire, de l'extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers. Ce faisant, la DGS souhaite vérifier, outre les conditions professionnelles nécessaires à l'obtention de l'autorisation, les conditions personnelles, telles que la fiabilité. Cette mesure sert surtout à préserver la sécurité des patients. [En lire davantage...](#)



Dernière édition de la revue «Science Psychothérapeutique» disponible en libre accès



La dernière édition 2/2019 de la revue «Science Psychothérapeutique» est parue sous le titre de **Recherche en psychothérapie**. Outre les discussions menées à propos de la recherche actuelle, ce cahier se consacre entre autres à la théorie scientifique de la psychothérapie, laquelle se positionne comme une science à part entière.

La revue s'adresse à des lectrices et lecteurs désirant se confronter de façon approfondie au développement continu ainsi qu'à la formation et la recherche en psychothérapie.

Cette publication 2/2019 est disponible au secrétariat de l'ASP ou sur notre site Internet:

<http://www.psychotherapie-wissenschaft.info/>

Impressum:

Textes: Marianne Roth, Gabriela Rüttimann

Photos: Marianne Roth, iStock

Élaboration: Marianne Roth,

Production: Ursula Enggist

Traductions: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, asp@psychotherapie.ch



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.